



BOX-BA-MINI-GHP

PHONIE GAMME ANEP BOX

NOTICE



RECOMMANDATIONS

Cette documentation s'adresse à des professionnels formés et aguerris au milieu ascensoriste.

En conséquence, lors d'une intervention sur un ascenseur afin d'installer les matériels **ANEP**, les règles de sécurité propres à la profession se doivent d'être respectées.

- Utilisation des «**É**quipements de **P**rotection **I**ndividuelle».
- **Consignation** de l'installation avant d'effectuer tous raccordements électriques.
- **Se mettre en sécurité avant d'intervenir en gaine.**
- Respecter la procédure d'accès toit de cabine.

Avant toutes manipulations des appareillages **ANEP**, s'assurer d'avoir au préalable mis ces derniers **HORS TENSION**.



Les équipements électriques doivent être obligatoirement recyclés suivant la Directive n°2012/19/UE du 04/07/12 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

INSTALLATION et MONTAGE

Un soin tout particulier doit être apporté pour s'assurer de l'acheminement de la ligne téléphonique afin de ne pas dégrader les caractéristiques techniques normalisées.

Vérifier les câblages surtout si ceux-ci relient plusieurs machineries ascenseurs.

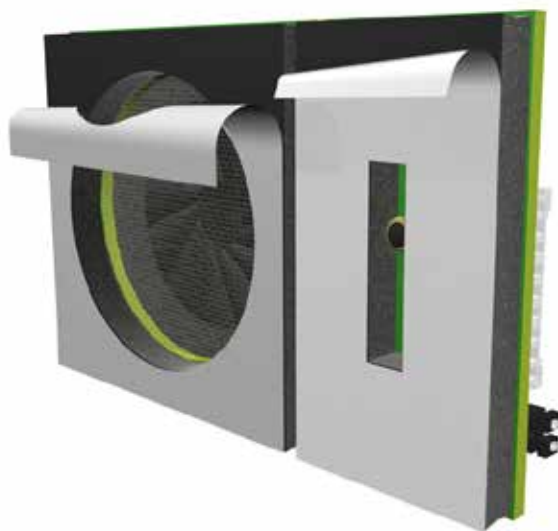
- Type de câble,
- Cheminement du câble (courant faible / fort),
- Parasites (VMC, générateurs),
- Etc ...

Câble pendentif :

Nous vous conseillons d'équiper l'ascenseur d'un câble pendentif blindé pour assurer une excellente qualité de phonie et ainsi éviter toutes perturbations pouvant entraîner d'éventuels dysfonctionnements.

Le BA-MINI-GHP doit être installé dans la boîte à boutons d'ascenseur. Il est équipé de scotch adhésif permettant sa fixation. (voir illustration ci-dessous)

AVANT TOUT COLLAGE, BIEN NETTOYER LE SUPPORT À L'AIDE DE LA LINGETTE INCLUSE DANS LE SACHET.



OBLIGATION :

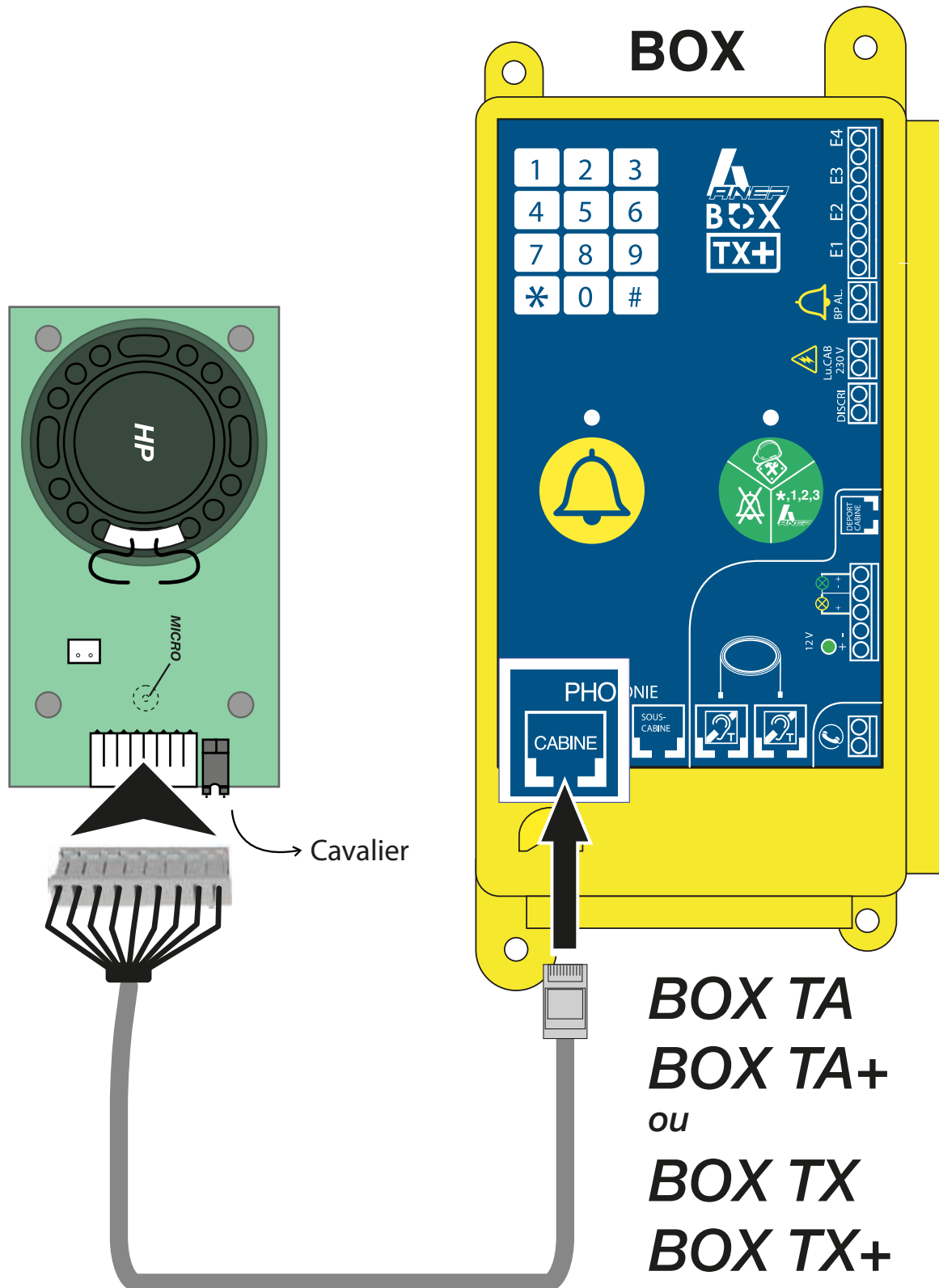
Perçage ou évent devant HP et microphone.
Perçage microphone minimum \varnothing 1 mm.

CONFIGURATION 1

BA-MINI -GHP est raccordé à l'entrée « CABINE » de la BOX et fixé dans la boîte à bouton.

Le cavalier doit rester en place.

Dans cette configuration, lorsqu'une alarme cabine à lieu, la phonie est active en cabine (HP et Micro).



CONFIGURATION 2

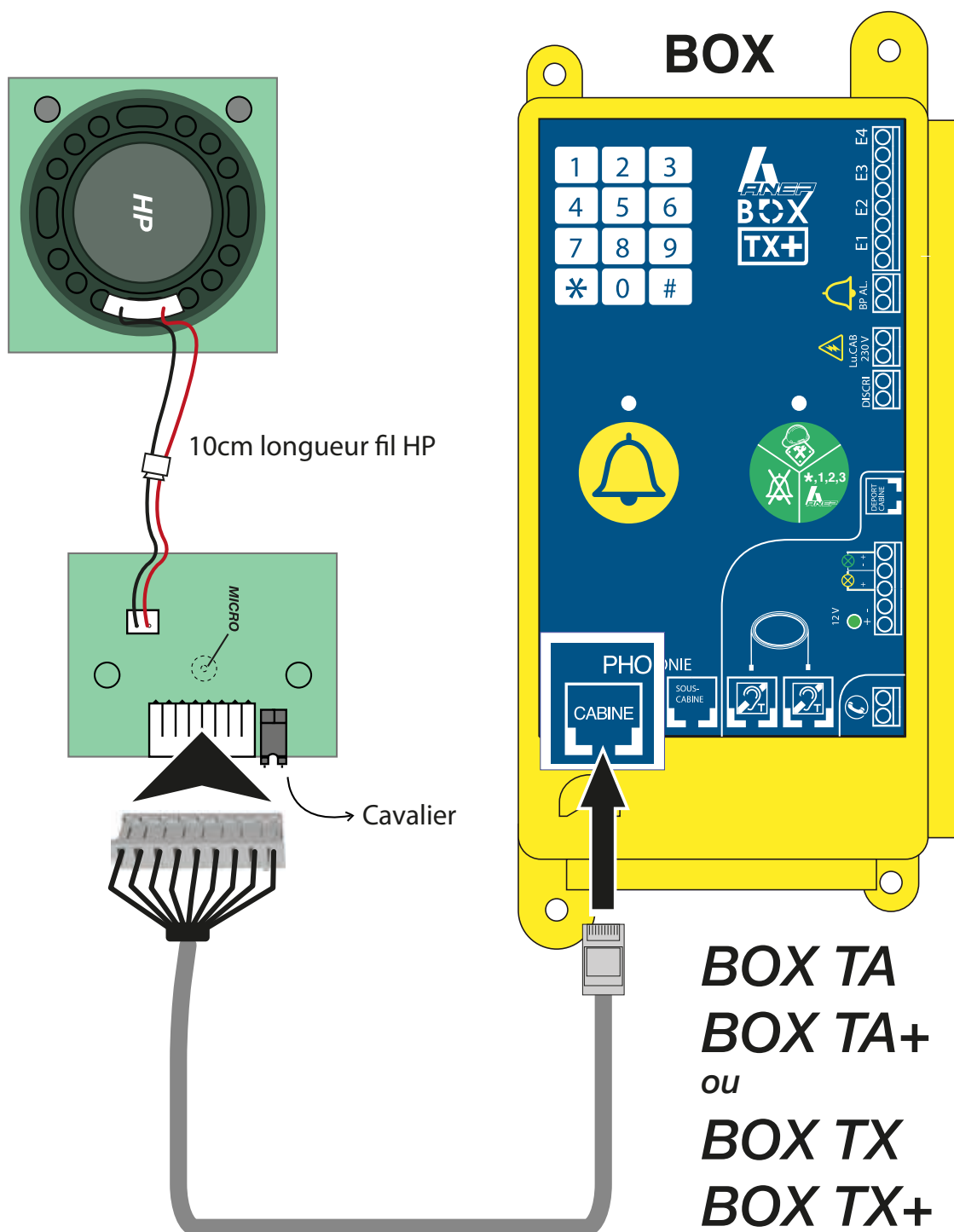
BA-MINI -GHP est sécable.

Il est possible de séparer le module Haut Parleur du module Micro.

Ce type de configuration peut être exploitée suite à des problèmes de fixations (emplacement) ou pour des raisons techniques (effet Larsen).

Une rallonge électrique de 10cm max. est disponible avec le kit afin de pouvoir fixer le module Haut Parleur à distance du module Micro.

Le BA-MINI -GHP est raccordé à l'entrée « CABINE » de la BOX
Le cavalier doit rester en place.

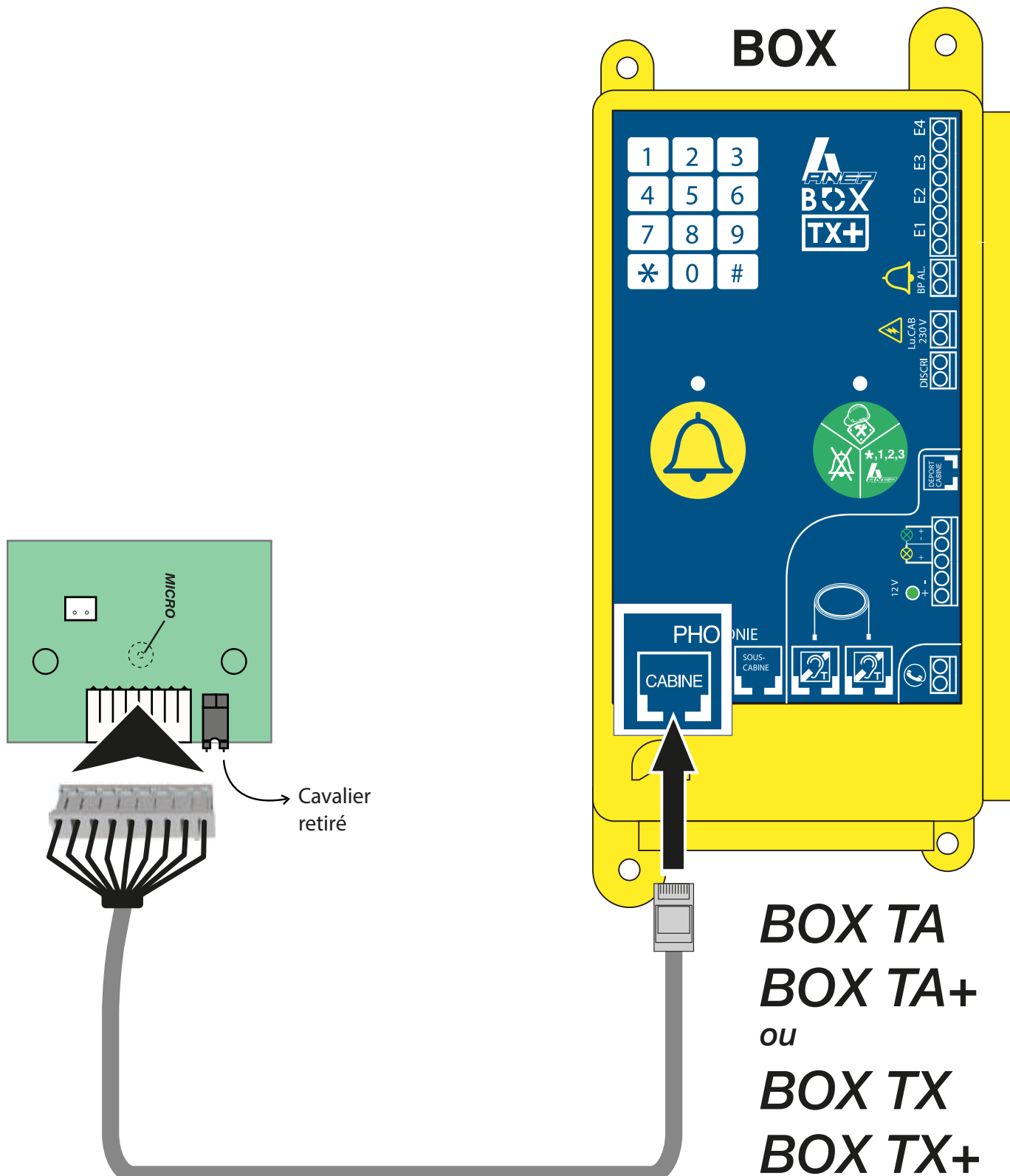


CONFIGURATION 3

Lorsque l'on souhaite avoir la phonie Haut Parleur en « toit de cabine » et la fonction

Micro en « cabine », Il suffit de fixer la partie Micro du BA-MINI -GHP (BA-MINI-GHP sécable) dans la boîte à bouton et de la relier à l'entrée «CABINE» de la BOX.

Dans cette configuration, le cavalier doit être retiré.



NOTES

ANEP applique une méthode de développement continu, aussi, **ANEP** se réserve le droit d'apporter des changements et des améliorations à tout produit décrit dans ce document, sans aucun préavis.

ANEP ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de toutes pertes de données, ainsi que tout dommage particulier ou incident, consécutif à une mauvaise mise en oeuvre ou une utilisation non conforme du produit.

Le contenu de ce document est fourni "**en l'état**". Aucune garantie sous quelque forme que ce soit, explicite ou implicite, n'est accordée quant à la précision, à la fiabilité ou au contenu du document.

ANEP se réserve le droit de réviser ce document ou de le retirer à n'importe quel moment sans préavis.

GARANTIE

Indépendamment de la garantie légale dont il bénéficie, ce produit est garanti **3 ans** à compter de la date de facturation du produit, à l'exception des batteries et des piles qui sont garanties **6 mois**

Toutefois, cette garantie ne s'applique pas en cas:

- D'utilisation non conforme aux instructions figurant dans ce manuel.
- De détérioration provenant d'une cause extérieure au produit (acte de vandalisme, feu, inondation, orage, surtension...).
- D'une installation effectuée par un installateur non qualifié et non agréé par **ANEP SAS**.
- De modifications ou réparations réalisées par des entités non agréées par **ANEP SAS**.



IMPORTANT

Un soin et une rigueur tout particulier doivent être apportés au câblage et au branchement, afin d'obtenir les meilleurs résultats et une fiabilité optimale du produit.

Le matériel doit être raccordé, installé et programmé dans les règles de l'art de la profession.



LE SERVICE APRÈS VENTE EST ASSURÉ PAR

SAVTEL

4 bis rue de Paris 94470 Boissy-Saint-Léger

Tel : 01 45 98 34 44

Fax : 01 45 69 75 45



Site internet : www.anepstore.com

blog : www.blog.anepanywhere.com